

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

Oslo, 25 avril 2017

Table des matières

36-1 Discours de bienvenue du président et adoption de l'ordre du jour	2
36-2 Rapport du Secrétariat.....	3
36-3 Rapport de la Banque mondiale	6
36-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre	7
36-5 Rapport du Comité de Validation	10
36-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	15
36-8 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision	16
36-7 Rapport du Comité des Finances et du Comité d'Audit	17
Autres questions	18
Clôture de la 36 ^e réunion du Conseil d'administration	19
Annexe A – Décisions du Conseil d'administration sur le statut des pays et demandes de prorogation	20
Décision du Conseil d'administration sur l'Afghanistan	20
Décision du Conseil d'administration sur l'Arménie	20
Décision du Conseil d'administration sur l'Azerbaïdjan.....	20
Décision du Conseil d'administration sur la République kirghize.....	21
Décision du Conseil d'administration sur la Mauritanie.....	22
Décision du Conseil d'administration sur le Myanmar.....	23
Décision du Conseil d'administration sur São Tomé et Príncipe.....	23
Décision du Conseil d'administration sur les Îles Salomon	24
Décision du Conseil d'administration sur le Tadjikistan	24
Annexe B – Déclaration de l'ITIE sur les décisions prises à la 36e réunion du Conseil d'administration	26
Les déclarations par projet au niveau mondial – un reflet des pratiques existantes.....	26
Evaluer les progrès par rapport à la Norme	27
Annexe C – Liste des participants	28
Pays.....	28
Pays de mise en oeuvre	28
Pays de soutien	28
Organisations de la société civile	28
Entreprises y compris investisseurs	29

PROCÈS-VERBAL DE LA 36^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

36-1 Discours de bienvenue du président et adoption de l'ordre du jour

Le président Fredrik Reinfeldt démarre la séance en saluant les membres du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à M. James Ensor, directeur exécutif de la Fondation BHP Billiton en tant que nouveau membre du Conseil d'administration, qui remplace M. Ian Wood, du collège des entreprises. Les motifs d'absence de Kokou Didier Agbemadon, d'Ismaila Fall et de Teresa S. Habitan sont consignés. Le président indique que Bazarbay Nurabayev n'est pas présent du fait qu'il a été placé en détention pour corruption. Il note que les statuts de l'association fournissent des indications sur la manière de traiter de telles questions, et il propose que le Conseil d'administration y revienne une fois que le Secrétariat aura rassemblé des informations complémentaires. Le président fait également remarquer que c'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme, et il remercie les deux hôtes de la Colombie – Maria Isabel Ulloa et

Ana Carolina González Espinosa – pour leur hospitalité. Maria Isabel Ulloa souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à Bogota.

Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour.

36-2 Rapport du Secrétariat

Jonas Moberg explique que le rapport du Secrétariat démarrera par une présentation du nouveau Rapport d'avancement 2017 de l'ITIE afin de faire ressortir l'impact de l'ITIE.

Eddie Rich donne une présentation du Rapport d'avancement 2017 de l'ITIE¹, qui décrit l'ITIE constitue un « outil destiné aux réformateurs » et en énonce les domaines thématiques (propriété réelle, intégration, données ouvertes, transparence des contrats et autres sujets d'avenir). Le rapport a pour thème les progrès réalisés en matière de propriété réelle, et il expose également les différents impacts de l'Initiative sur l'ensemble des régions dans lesquelles la déclaration ITIE se traduit par l'adoption de réformes. Eddie Rich encourage les membres du Conseil d'administration à utiliser le rapport au sein de leurs collègues ainsi qu'à consulter la version publiée en ligne et à la partager².

Ana Carolina González Espinosa indique que les membres du Groupe multipartite de la société civile dans la région de l'Amérique latine ont envoyé une lettre, dans laquelle ils demandent que l'ITIE mène des travaux complémentaires pour encourager une couverture de l'impact social et environnemental des industries extractives. Jonas Moberg observe que cet aspect a été abordé lors de réunions du Groupe multipartite récemment organisées au Mexique et qu'il est probablement temps de mettre à jour les éléments d'orientation existants portant sur ces questions, y compris sur la couverture des paiements sociaux et de ceux qui sont destinés à la réhabilitation de l'environnement.

Mary Warlick note que le Conseil d'administration pourrait revenir sur la question de savoir s'il est nécessaire ou non de mener un examen stratégique qui permettrait d'étudier ces aspects.

S'exprimant au nom de son sous-collège, Dirk-Jan Koch déclare qu'il est heureux de constater que l'impact occupe une place centrale dans le rapport.

36-2-A Discussions sur le document du Conseil d'administration 36-2-A Rapport d'avancement de la sensibilisation de juin à septembre 2016

Jonas Moberg explique que le rapport d'avancement de la mise en œuvre vise à faire ressortir les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il indique que, selon l'évaluation initiale sur les Philippines, certains pays seraient sur le point de devenir conformes à la Norme. La Validation génère un volume considérable d'informations qui assisteraient les pays dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Jonas Moberg souligne le fait que, pour différentes raisons, les dix pays suivants sont confrontés à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre : l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, la République centrafricaine, l'Indonésie, le Myanmar, les îles Salomon, la Tanzanie, le Tadjikistan, le Timor-Leste et le Yémen. Il ajoute que la section ventilée par pays indique également que certains pays rencontrent d'importantes difficultés en matière de financement, y compris le Tchad, la République dominicaine, le Ghana, le Guatemala, le Honduras, la République kirghize, Madagascar, la Mauritanie, le Nigéria, le Pérou, la Sierra Leone, le

¹ La présentation est disponible [ici](#)

² La version du Rapport d'avancement 2017 de l'ITIE publiée en ligne est disponible [ici](#)

Tadjikistan, Trinité-et-Tobago et l'Ukraine.

Jonas Moberg explique que la première section consacrée à l'impact vise à établir et à récapituler les conclusions concernant les impacts de l'ITIE sur la base des milliers de pages d'éléments provenant des Validations. Chacun des rapports d'évaluation initiale compte environ 100 à 150 pages, et ils ont contribué à l'appréciation de l'impact de l'ITIE comme jamais auparavant. M. Moberg constate que les pays mettant en œuvre l'ITIE continuent également à réaliser des progrès dans la divulgation d'informations sur la propriété réelle et dans la transparence des contrats, et il souligne le fait que la version révisée du Code minier camerounais permet désormais de publier l'identité des propriétaires réels et que la loi relative à la transparence qui vient d'être adoptée en République du Congo contient certaines dispositions portant sur la divulgation des contrats.

Cielo Magno demande si, lors de l'identification de ces impacts, il serait également possible d'en déterminer les causes et d'établir des liens avec les Exigences ITIE. Jonas Moberg répond que les ressources sont limitées et que les informations sont accessibles au public dans les évaluations initiales pour une analyse complémentaire.

Au sujet de la section sur les données ouvertes, Sam Bartlett explique que, bien que la majorité des pays mettant en œuvre l'ITIE aient convenu d'une politique relative aux données ouvertes, la plupart des données ITIE sont encore dans des rapports PDF verrouillés. Les exemples de pays qui ont dépassé les Exigences ITIE en établissant des portails de données ouvertes sont nombreux. Le Secrétariat continuera à mettre en avant ces exemples. Toutefois, l'accent immédiat sera placé sur des mesures simples et peu onéreuses visant à mettre les données à disposition, par exemple en modifiant les contrats en collaboration avec les Administrateurs Indépendants afin de s'assurer que ceux-ci soumettent des fichiers de données qu'il est possible de publier parallèlement aux Rapports ITIE.

Daniel Kaufmann fait remarquer qu'il est nécessaire de rappeler à tous l'impact de l'ITIE et ce qui a été accompli. Il souligne la question relative à la corruption et le fait que l'ITIE devra continuer à nouer des liens avec les initiatives de lutte contre la corruption.

Mack Dumba explique qu'un projet pilote sur les données ouvertes mené dans son pays a permis de regrouper les données requises par l'ITIE concernant les paiements, la production et les exportations d'approximativement 25 entreprises minières et 8 entreprises pétrolières en l'espace d'une semaine environ, et que les données ouvertes contribueront à la réalisation d'objectifs plus étendus.

Gubad Ibadoglu indique que l'Azerbaïdjan a approuvé une politique relative aux données ouvertes, mais il note que cela ne suffit pas, car les données concernées sont encore verrouillées. Pour y remédier, il serait nécessaire de renforcer les capacités techniques des secrétariats nationaux. Gubad Ibadoglu propose également que l'ITIE assure une coordination avec le Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT) compte tenu de l'expérience de ce dernier dans les données ouvertes.

Faith Nwadishi déclare que la politique relative aux données ouvertes et le processus de mise en œuvre sont efficaces, mais elle demande que des efforts soient déployés pour soutenir l'interprétation des données par les citoyens, car la forme actuelle des données ITIE s'adresse à des personnes qui disposent de compétences techniques et pas nécessairement aux personnes qui ont besoin de ces données pour demander des comptes.

Dirk-Jan Koch fait part de son appréciation quant au coup de projecteur supplémentaire sur par exemple les données ouvertes dans le rapport et il espère que le prochain rapport d'avancement de la mise en œuvre pour se concentrer entre autres sur la question du genre à l'ITIE.

En réponse aux commentaires de Cielo à propos de la nécessité de développer des orientations pour les Administrateurs Indépendants visant à préparer des séries de données en parallèle aux rapports ITIE, Sam Bartlett observe que le Secrétariat international cherchera à partager les meilleures pratiques d'utilisation des données et qu'il associera cet objectif à des initiatives de promotion de l'intégration plutôt qu'à l'élaboration de portails « individuels » de l'ITIE.

Jonas Moberg note que la discussion illustre l'interdépendance entre les aspects relatifs aux données ouvertes et l'intégration et que le chapitre consacré à l'intégration qui figure vers la fin du rapport d'avancement de la mise en œuvre présente des informations actualisées complémentaires. Il demande à Dyveke Rogan de fournir une mise à jour sur le commerce des matières premières. Dyveke Rogan explique que, depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, les efforts ciblés en termes de transparence du commerce des matières premières ont été focalisés sur l'élaboration d'orientations pour les pays concernant des aspects tels que les différents types de ventes de matières premières et les formulaires de déclaration. Le projet d'orientation a été élaboré par le groupe de travail sur le commerce des matières premières, qui a bénéficié de l'appui consultatif de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI), et l'on peut espérer que le projet sera finalisé d'ici la fin du mois de mars 2017. Mme Rogan fait remarquer que les cadres des entreprises d'État – Ghana National Petroleum Corporation, Nigeria National Petroleum Corporation et SKK Migas de l'Indonésie – ont fait preuve d'un engagement efficace. En outre, le Secrétariat continue à apporter un soutien aux pays qui restent fermement engagés dans cet effort, tels que le Ghana, l'Indonésie, la Mauritanie et le Nigéria. Certains pays, dont l'Albanie, le Tchad et la Colombie, mènent actuellement les étapes de sensibilisation. Dyveke Rogan indique que, dans l'ensemble, des progrès positifs ont été réalisés étant donné qu'il s'agit d'un flux de travail volontaire et que les Groupes multipartites font face à des demandes concurrentes. En sa qualité de membre du groupe de travail, Dominic Emery note que les difficultés liées au niveau de détail des données sur les marchandises ont été abordées, et qu'elles sont actuellement à l'étude. Il ajoute que ces efforts sont déployés dans le cadre d'une approche collaborative globale.

Le président ouvre le débat sur les questions liées au rapport par pays. Faith Nwadishi demande quelle est la situation de la société civile en Éthiopie et soulève la question de savoir comment interpréter les signes de manque d'engagement politique dans les pays tels que la Zambie, Trinité-et-Tobago et les États-Unis. Eddie Rich explique que l'état d'urgence déclaré en Éthiopie en octobre 2016 est toujours d'actualité. Le Secrétariat international croit comprendre que la société civile est libre de mener ses activités dans le cadre du processus ITIE, bien que, de manière générale, son champ d'action demeure une gageure. Selon le plan de travail de la société civile, celle-ci pourrait solliciter des financements auprès des donateurs, qu'elle pourrait ensuite affecter par le biais du secrétariat national. En ce qui concerne la Zambie, Eddie Rich note que des rapports plus positifs ont été publiés suite à l'évaluation initiale, ce qui donne à penser qu'il existe un engagement politique et que l'ITIE amène effectivement à des réformes plus vastes. Victor Hart explique que le problème qui se pose à Trinité-et-Tobago concerne les clauses de confidentialité, qui impliquent que la soumission d'informations fiscales à l'Administrateur Indépendant sans autorisation constitue une infraction pénale.

Ana Carolina González Espinosa indique que le classement d'un grand nombre de pays d'Amérique latine est « orange » du fait des contraintes de financement et des procédures bureaucratiques. Faith Nwadishi demande des précisions sur la situation de l'ITIE États-Unis et son avenir incertain. Mary Warlick fait remarquer que la décision de la SEC concernant la mise en œuvre de la section 1504 du Dodd Frank Act a été annulée. Elle explique que l'ITIE États-Unis est supervisée par le ministère de l'Intérieur qui, en collaboration avec le Groupe multipartite, a examiné les prochaines mesures à prendre.

36-2-B Discussions sur le document du Conseil d'administration 35-2-B Rapport d'avancement de la sensibilisation de mai à août 2016

Jonas Moberg présente le rapport d'avancement de la sensibilisation en observant qu'il est plus court, ce qui indique une réduction des ressources consacrées à la sensibilisation. Le rapport ne fait ressortir que les pays dont le Secrétariat est informé des progrès. M. Moberg récapitule la visite qu'il vient d'effectuer au Mexique, faisant notamment remarquer le soutien solide que lui a apporté le ministre adjoint des Finances, Miguel Messmacher. Le Mexique est sur le point d'achever un plan de travail en vue de soumettre une demande de candidature prochainement. Cette démarche a été possible grâce à l'appui de nombreuses entreprises et organisations de la société civile, qui ont travaillé en collaboration étroite. Jonas Moberg note également que le ministre de l'Énergie de l'Argentine, Juan Aranguren, s'est engagé à apporter un soutien solide à la mise en œuvre de l'ITIE. Pour finir, M. Moberg rappelle au Conseil d'administration qu'une grande part du travail de sensibilisation n'a pas été accomplie au sein de l'ITIE elle-même, mais que ce sont les membres du Conseil d'administration de l'ITIE et l'ensemble des parties prenantes qui l'ont assurée. L'un des pays prioritaires présentant des possibilités est le Brésil, où un grand nombre des entreprises qui siègent au Conseil d'administration sont des opérateurs majeurs. Il indique qu'il a rencontré le ministre adjoint de l'Énergie du pays, Marcio Carvalho Bezerra, qui s'est montré intéressé, et souligne que toutes les parties prenantes pourraient contribuer à diffuser un message de soutien en vue d'encourager le gouvernement brésilien à se joindre à l'ITIE.

36-3 Rapport de la Banque mondiale

Le président souhaite la bienvenue à Sheila Khama en sa qualité de nouvelle chef de service au pôle Énergie et industries extractives de la Banque mondiale. Sheila Khama déclare expressément que la Banque mondiale soutient pleinement la mise en œuvre de l'ITIE.

Présentant des informations à jour sur l'EGPS (Extractives Global Programmatic Support), Mme Khama souligne la difficulté que pose la procédure de répartition des fonds limités entre les cinq piliers de l'EGPS. Depuis la création de l'EGPS, quatre cycles d'appels d'offres ont été organisés, et le Comité de pilotage de l'EGPS s'apprête à examiner le quatrième cycle. Elle explique en outre que la Banque mondiale a établi un comité dans le but d'élaborer une stratégie de mobilisation de fonds en faveur de plusieurs initiatives, dont l'ITIE. Sheila Khama note qu'il serait possible de puiser dans les fonds de l'Association internationale de développement (AID), qui sont destinés aux pays les moins développés, afin de contribuer au financement de l'ITIE, et elle encourage les pays à mener des recherches plus approfondies pour financer les processus ITIE autrement que par le biais de subventions.

Parmi les efforts actuellement déployés par la Banque mondiale relativement aux données ouvertes ciblant le secteur extractif figurent : (1) une base de données qui permet aux gouvernements et aux organisations de la société civile en Afrique de télécharger et d'évaluer leurs lois sur le secteur minier ; (2) le programme MinGov (Mining Investment and Governance Review - Examen des investissements et de la gouvernance dans le secteur minier), qui permet au public d'évaluer son pays par rapport à des variables et des principes gouvernementaux ; (3) un projet soutenu par la Fondation BHP Billiton qui permet au public de « suivre les fonds » provenant du secteur extractif.

Le président observe qu'il a eu une rencontre productive avec la Banque mondiale, au cours de laquelle il a été convenu de moyens pour garantir une collaboration plus proche. Olga Bielkova remercie la Banque mondiale, notant que, sans son soutien, il ne serait pas possible de mettre en œuvre l'ITIE dans la région

qu'elle représente. Elle ajoute que les institutions telles que la Banque mondiale et le FMI sont bien placées pour aider les pays à mettre en place des systèmes de collecte et de transmission des données permettant de les comparer. Solange Ondigui note qu'elle représente une région qui est confrontée à des contraintes financières, et elle encourage le soutien continu de l'ITIE aux pays de mise en œuvre et à l'échelle internationale. Zainab Ahmed fait remarquer que les fonds disponibles par le biais de l'EGPS sont limités en raison des différents piliers de l'EGPS, et il souligne la possibilité d'obtenir des subventions par le biais de l'AID, bien que les procédures imposées par cette dernière soient complexes. Zainab Ahmed demande s'il serait possible de revenir à un ensemble de fonds unique pour l'ITIE ou si cette dernière souhaiterait disposer de son propre fonds pour affecter le soutien aux pays de mise en œuvre.

Faith Nwadishi aborde la question de la composante de la société civile et demande comment cette dernière peut accéder à des financements en vue de renforcer ses capacités, ajoutant que la faiblesse des capacités de la société civile a tendance à freiner l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE.

Sheila Khama explique que l'EGPS prévoit des provisions et certains fonds limités réservés au soutien à la société civile, mais que des difficultés se sont présentées lors de l'évaluation des capacités et de la représentation au sein des organisations de la société civile. Des conversations avec la société civile ont démarré et sont actuellement en cours. En outre, les plateformes de données ouvertes sont destinées à renforcer les capacités de la société civile pour qu'elle s'implique directement avec le gouvernement, et la plate-forme MinGov est en cours de déploiement depuis l'Afrique jusqu'à l'Amérique latine.

36-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Conseil d'administration 36-4-A Analyse de la feuille de route sur la propriété réelle

Le président convie Daniel Kaufmann à soumettre son rapport au Conseil d'administration. M. Kaufmann salue les efforts mis en œuvre par les pays dans la finalisation de leurs feuilles de route sur la propriété réelle et récapitule les recommandations que le Comité de Mise en œuvre a formulées à l'attention du Conseil d'administration (document du Conseil d'administration 35-4-A, p. 8 à 10.) Le président demande à Dyveke Rogan de présenter des clarifications complémentaires, et celle-ci explique le fondement des recommandations figurant dans la quatrième section du document. Une question porte sur la nécessité de clarifier l'interprétation de la formulation dans les exigences pour lesquelles le Comité n'a pas encore finalisé sa recommandation.

Maria Isabel Ulloa souligne que, selon l'analyse, les feuilles de route sont de bonne qualité, mais que la mise en œuvre sera difficile. Non seulement un soutien est nécessaire sur le plan technique et financier, mais également au niveau politique, car de nombreux pays envisagent de promouvoir des réformes juridiques.

Olga Bielkova, Solange Ondigui et Zainab Ahmed émettent des commentaires au sujet de l'évolution de la situation juridique et des difficultés liées à la transparence de la propriété réelle au Cameroun, au Nigéria et en Ukraine. Les membres du Conseil d'administration expriment leur soutien en faveur des recommandations figurant dans le document du Conseil d'administration.

Décision : Le Conseil d'administration accepte les recommandations contenues dans le document du Conseil d'administration 36-4-A.

Mesures :

- Le Comité de Mise en œuvre doit poursuivre son travail visant à clarifier les ambiguïtés contenues dans les Exigences ITIE qui portent sur le champ d'application de la déclaration relative à la propriété réelle, telles qu'elles sont mises en évidence dans le document du Conseil d'administration 36-4-A, en vue de présenter une recommandation au Conseil d'administration.

Document du Conseil d'administration 36-4-B Déclaration par projet

Daniel Kaufmann présente un état des lieux préparé par le Comité de Mise en œuvre. Il explique qu'un consensus se dégage sur les aspects suivants : la déclaration par projet constitue une Exigence ITIE ; la mise en œuvre doit s'appuyer sur les progrès réalisés dans l'Union européenne et au Canada (et en Norvège, comme le souligne Carine Smith Ihenacho), et tenir compte des progrès accomplis par les pays mettant en œuvre l'ITIE et de leurs systèmes ; une période de transition sera nécessaire pour fournir des orientations et pour permettre aux pays de se préparer à la mise en œuvre.

Bien que plusieurs membres du Conseil d'administration se déclarent favorables à l'application des exigences relatives à la déclaration par projet, certains préconisent de ne pas aller trop vite, et d'autres émettent des réserves concernant l'établissement d'une corrélation étroite entre les Exigences ITIE et l'évolution de la situation dans l'Union européenne et aux États-Unis.

Le lendemain, le président revient au Conseil d'administration avec la proposition ci-dessous, qui résulte d'une consultation avec les membres de tous les collègues :

Le Conseil d'administration a réitéré la nécessité d'une déclaration par projet. Le Groupe multipartite national devra établir et appliquer une définition du terme « projet » qui correspond aux lois et aux systèmes nationaux concernés ainsi qu'aux normes internationales.

Le Conseil d'administration a prié le Comité de Mise en œuvre d'examiner les pratiques qu'utilisent actuellement les pays mettant en œuvre l'ITIE en matière de déclaration par projet afin de revoir l'Exigence n° 4.7, d'étudier les aspects à couvrir dans l'exigence concernant les paiements et d'élaborer une orientation sur sa mise en œuvre ainsi qu'un programme de transition pour la Validation.

La déclaration par projet est requise pour tous les rapports couvrant les exercices fiscaux clos à compter du 31 décembre 2018. Compte tenu de la « règle de deux ans » de l'ITIE (Exigence n° 4.8), tous les pays seraient effectivement tenus de soumettre une déclaration par projet le 31 décembre 2020 au plus tard.

Dans l'intervalle, la formulation actuelle de l'Exigence n° 4.7 demeure la suivante : « Il est exigé du Groupe multipartite qu'il est tenu de convenir du niveau de désagrégation à appliquer aux données qui seront publiées. Il est exigé que les données ITIE soient présentées par entreprise individuelle, par entité de l'État et par source de revenus. Une déclaration par projet est requise, pour autant que ce soit conforme aux normes reconnues de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC – Commission américaine des opérations boursières) et aux futures exigences de l'Union européenne ».

Le président remercie les membres du Conseil d'administration pour les efforts qu'ils ont déployés afin de parvenir à un consensus.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition présentée par le président.

Mesures :

- Conformément à l'approche développée dans la proposition, le Comité de Mise en œuvre doit examiner les pratiques qu'utilisent actuellement les pays mettant en œuvre l'ITIE en matière de déclaration par projet afin de revoir l'Exigence n° 4.7, d'étudier les aspects à couvrir dans l'exigence concernant les paiements et d'élaborer une orientation sur sa mise en œuvre ainsi qu'un programme de transition pour la Validation.

Document du Conseil d'administration 36-4-C Demande de prorogation de l'échéance de déclaration : Afghanistan

Daniel Kaufmann indique que l'Afghanistan a sollicité une prorogation de l'échéance de publication de son Rapport ITIE. Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration de reporter l'échéance de déclaration de l'Afghanistan au 1^{er} mai 2017. Si le Rapport ITIE attendu n'est pas publié à cette date, le Comité recommande que l'Afghanistan soit suspendu.

Pablo Valverde indique que, selon l'évaluation du Secrétariat international, l'Afghanistan n'est pas habilité à bénéficier d'une prorogation, car les retards sont principalement dus à des retards dans le processus de recrutement, ce qui ne constitue pas des circonstances exceptionnelles. Le Comité de Mise en œuvre a examiné l'évaluation et a décidé que les circonstances en Afghanistan sont, de manière générale, exceptionnellement difficiles, et il a recommandé au Conseil d'administration d'accorder une prorogation au pays.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-4-C, qui préconise une prorogation de l'échéance de déclaration de l'Afghanistan.

Mesures :

- Le président doit écrire au président du Groupe multipartite pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la demande de prorogation soumise par l'Afghanistan.

Document du Conseil d'administration 36-4-D Demande de prorogation de l'échéance de déclaration et de Validation : Myanmar

Daniel Kaufmann présente le document du Conseil d'administration 36-4-D et déclare que le Myanmar a sollicité une prorogation de l'échéance de publication de son Rapport ITIE et du début de son processus de Validation. Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration de reporter l'échéance de déclaration du Myanmar au 31 mars 2018 et celle de son processus de Validation, au 1^{er} juillet 2018.

Dyveke Rogan explique que les retards dans la déclaration découlent principalement de la transition suite aux élections de l'année précédente, qui a entraîné une dissolution des organes régissant l'ITIE ainsi que des retards de financement. Elle ajoute que, ces derniers mois, le pays a présenté des signes de progrès encourageants, avec un nouveau champion et la nomination du Groupe multipartite. Daniel Kaufmann demande que la lettre de décision adressée aux acteurs nationaux exprime clairement qu'il est urgent que le gouvernement renforce son engagement à mettre en œuvre l'ITIE et qu'il poursuive dans cette direction.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-4-D, qui préconise une prorogation de l'échéance de déclaration et du processus de Validation du Myanmar.

Mesures :

- Le président doit écrire au président du Groupe multipartite pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la demande de prorogation soumise par le Myanmar.

36-5 Rapport du Comité de Validation

Mark Pearson salue l'engagement démontré par les membres du Comité de Validation ainsi que le travail du Secrétariat international dans le soutien qu'il a apporté aux Validations. Il note que le processus fonctionne bien et qu'il permet aux membres du Comité d'examiner des aspects détaillés de la conformité à la Norme.

Document du Conseil d'administration 36-5-H Validation du Tadjikistan

Mark Pearson observe que la recommandation du Comité de Validation a été soumise en décembre 2016, mais que la décision d'une suspension du pays par voie de circulaire a suscité des objections. Le Comité de Validation recommande que le Conseil d'administration de l'ITIE convienne que le Tadjikistan a réalisé des progrès inadéquats dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Conformément à l'Exigence n° 8.3 (c-iii), le Tadjikistan sera suspendu et devra prendre les mesures correctives exposées dans le document. Mark Pearson énumère les principaux domaines de préoccupation et note la recommandation préconisant l'octroi d'un délai de 18 mois au Tadjikistan pour qu'il prenne les mesures correctives nécessaires.

Oleksiy Orlovsky fait remarquer qu'il s'est opposé à la recommandation contenue dans la circulaire du Conseil d'administration, car il préférerait que seules les décisions positives ou que l'on ne peut pas reporter soient communiquées par voie de circulaire, alors que les questions problématiques ou stratégiques, comme les suspensions devraient faire l'objet d'une réunion en personne du Conseil d'administration. Il a attiré l'attention sur la procédure consistant à envoyer des lettres aux membres du Conseil d'administration par voie de circulaire. Il a commenté que le système actuel ne permet pas de contacts directs entre membres du Conseil d'administration puisque les commentaires envoyés par des membres individuels ne sont pas visibles aux autres. Il a insisté pour que le Conseil d'administration adopte une approche plus ouverte. Il se dit également préoccupé du fait que de nombreux pays dans la région sont suspendus, ce qui pourrait entraîner une baisse du niveau d'engagement. Rien dans ses communications avec les parties prenantes au Tadjikistan n'indiquait un faible niveau d'engagement de la part de la société civile, et celle-ci dispose d'une bonne marge de manœuvre pour organiser ses activités. Olga Bielkova rejoint l'avis d'Oleksiy Orlovsky sur le fait que, dans ce cas, il semble exister une entente entre le gouvernement et la société civile.

Sam Bartlett explique que le Comité de Validation a examiné les évaluations pour chacune des exigences, y compris celles qui portent sur la protection. Il note que, pour éviter une suspension, le Conseil d'administration devrait non seulement convenir d'une évaluation globale différente de celle selon laquelle le Tadjikistan a réalisé des progrès inadéquats, mais également conclure que la mise en œuvre des exigences relatives à la société civile est satisfaisante. Dans un tel cas, il ne serait pas possible de proposer des mesures correctives.

Cielo Magno note qu'un effort conscient a été déployé pour s'assurer qu'il existe une cohérence entre les pays. Le président observe que le Conseil d'administration ne pourra pas tenir compte des aspects régionaux, car ils ne font pas partie de la Norme ITIE, et qu'il semble y avoir des problèmes outre l'engagement de la société civile, dont la résolution pourrait être favorisée par une proposition de mesures

correctives.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-5-H et que, dans l'ensemble, le Tadjikistan a réalisé des progrès inadéquats dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation du Tadjikistan.

Document du Conseil d'administration 36-5-B Validation du Ghana

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration, qui préconise que l'évaluation détermine que le Ghana a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Le Ghana sera considéré comme un pays candidat à l'ITIE, et il sera tenu de prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, prévue dans 12 mois.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-5-B et que, dans l'ensemble, le Ghana a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation du Ghana.

Document du Conseil d'administration 36-5-C Validation de la République kirghize

Mark Pearson souligne la recommandation du Comité de Validation, qui préconise que le Conseil d'administration de l'ITIE convienne que la République kirghize a réalisé des progrès inadéquats dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Conformément à l'Exigence n° 8.3 (c-iii), la République kirghize sera suspendue et devra prendre les mesures correctives exposées dans le document du Conseil d'administration. M. Pearson souligne la proposition que le Conseil d'administration, en prenant cette décision, reconnaisse le renouvellement de l'engagement du gouvernement de la République kirghize et les contributions majeures que la société civile et le secteur extractif ont apportées au processus.

Gubad Ibadoglu convient du fait que le Rapport ITIE pourrait avoir été amélioré, mais il considère que le pays a réalisé des progrès satisfaisants concernant la supervision du Groupe multipartite. Il déplore la recommandation de suspension, car il perçoit un grand potentiel de réforme dans le pays. Reconnaisant les écarts dans les déclarations, Olga Bielkova fait remarquer qu'il est difficile de déterminer si la gouvernance et les parties techniques y revêtent la même importance ou non. Jim Miller explique qu'il existe un ordre hiérarchique dans les Exigences ITIE, en ce que les exigences relatives à la société civile doivent être satisfaites pour éviter une suspension, et que seulement alors le reste des exigences peuvent être prises en compte. Mary Warlick demande des clarifications supplémentaires, car des progrès satisfaisants et significatifs ont été réalisés dans de nombreux domaines. Mark Pearson explique que les principaux problèmes sont liés à la participation de l'État, aux données sur les exportations et à la qualité des données, et que des progrès ont été accomplis dans certains domaines, mais pas dans d'autres. Le

Comité de Validation a considéré que beaucoup de travail reste à accomplir. Sam Bartlett ajoute que le document contenait 20 mesures correctives, ce qui donne une indication du volume de travail à réaliser pour satisfaire aux Exigences ITIE. Il est précisé que les messages adressés au gouvernement et le soutien dans la mise en œuvre des mesures correctives seraient importants.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-5-C et que, dans l'ensemble, la République kirghize a réalisé des progrès inadéquats dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation de la République kirghize.

Document du Conseil d'administration 36-5-D Validation du Liberia

Mark Pearson explique que le document du Conseil d'administration 36-5-D est actuellement à l'étude, car le Groupe multipartite a formulé des commentaires qui n'ont pas encore été examinés par le Comité de Validation. Le Comité soumettra une recommandation dans les prochaines semaines.

Mesures :

- Le Comité de Validation doit préparer un document final sur la Validation du Liberia pour décision, qui sera traité par voie de circulaire.

Document du Conseil d'administration 36-5-E Validation de la Mauritanie

Mark Pearson souligne la recommandation du Comité de Validation, qui préconise que le Conseil d'administration de l'ITIE convienne que la Mauritanie a réalisé des progrès significatifs dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Il énumère les principaux domaines concernés par les mesures correctives qui sont exposées dans le document du Conseil d'administration 36-5-E. Il fait remarquer que les mesures correctives indiquent qu'il reste encore du travail à accomplir et que le Comité recommande un délai de 18 mois pour la mise en œuvre de ces mesures. Il ajoute qu'il est recommandé que le Conseil d'administration, en prenant sa décision, souligne les efforts que le Groupe multipartite a déployés pour assumer un rôle dynamique dans le débat national sur la gouvernance des ressources naturelles et pour donner suite aux recommandations provenant du processus de déclaration ITIE, entre autres avancées positives.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-5-E et le fait que, dans l'ensemble, la Mauritanie a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation de la Mauritanie.

Document du Conseil d'administration de l'ITIE 36-5-F Validation de Sao Tomé-et-Principe

Mark Pearson présente le document, qui recommande que l'évaluation détermine que Sao Tomé-et-Principe a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, et il énumère les domaines dans lesquels des mesures correctives seraient nécessaires, telles qu'elles figurent dans le document du Conseil d'administration 36-5-F. Le Comité recommande en outre un délai de 12 mois pour la mise en œuvre des mesures correctives.

Dominic Emery demande si ce délai signifie que le pays est en avance par rapport aux pays qui disposent d'un délai de 18 mois, ce que confirme Mark Pearson.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-5-F et le fait que, dans l'ensemble, Sao Tomé-et-Principe a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation de Sao Tomé-et-Principe.

Document du Conseil d'administration 36-5-G Validation des îles Salomon

Mark Pearson présente le document, qui recommande que l'évaluation détermine que, dans l'ensemble, le pays a réalisé des progrès inadéquats. Il note qu'une telle évaluation entraînerait une suspension et qu'il serait nécessaire de prendre les mesures correctives exposées dans le document du Conseil d'administration 36-5-G. Il observe qu'un volume de travail substantiel devra être accompli pour combler les écarts et que le Comité a proposé un délai de 10 mois avant la prochaine Validation.

Mary Warlick demande la raison pour laquelle seulement 10 mois ont été recommandés alors que les mesures correctives à prendre sont nombreuses. Sam Bartlett explique que, dans sa recommandation relative à l'échéance, le Comité a tenu compte de plusieurs facteurs, dont la complexité des industries extractives, le nombre de mesures correctives et la conformité avec le cycle de déclaration ITIE.

Mary Warlick ajoute que l'échelle limitée du secteur extractif dans le pays pourrait également impliquer que le gouvernement dispose de peu de ressources pour prendre les mesures correctives, et elle propose un délai de 12 ou 18 mois, comme dans d'autres cas. Le président propose un délai de 12 mois, ce que le Conseil d'administration accepte.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 36-5-G et le fait que, dans l'ensemble, les îles Salomon ont réalisé des progrès inadéquats dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et il accorde au pays un délai de 12 mois pour mettre en œuvre les mesures correctives.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation des îles Salomon.

Document du Conseil d'administration 36-5-A Azerbaïdjan – Évaluation des progrès relativement aux mesures correctives

Mark Pearson explique que l'Azerbaïdjan a fait l'objet de discussions approfondies au sein du Comité de Validation, dont certaines concernaient des lettres et d'autres documents qui ont été portés à l'attention du Conseil d'administration la semaine dernière. Ces informations n'ont pas changé la recommandation du Comité de Validation préconisant que l'Azerbaïdjan soit suspendu étant donné que les mesures correctives convenues à Astana n'ont pas été prises.

Gubad Ibadoglu et Shahmar Movsumov sont conviés à exprimer leurs avis avant de sortir de la réunion.

Le président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, lors de la réunion à Astana, le Conseil d'administration a demandé au gouvernement de l'Azerbaïdjan de prendre ces trois mesures correctives avant cette réunion à Bogota. Il informe le Conseil d'administration que lui-même et Jonas Moberg ont rencontré le président Ilham Aliyev de l'Azerbaïdjan pour discuter de la situation. Le président azerbaïdjanais a confirmé que la législation ne serait pas modifiée, mais il a affirmé que le gouvernement souhaitait faire le nécessaire pour continuer à faire partie de l'ITIE. Le président de l'ITIE ajoute également qu'il a rencontré des représentants de BP, qui ont fait part de préoccupations quant aux retombées néfastes d'une suspension sur le développement de l'Azerbaïdjan. Il souligne que les représentants de la société civile sont très divisés, un groupe considérant que le seul champ d'action dont dispose la société civile est celui que lui offre l'ITIE, et l'autre étant en faveur d'une suspension.

Les membres du Conseil d'administration expriment leurs avis sur la recommandation du Comité de Validation. Les membres du Conseil d'administration représentant les pays mettant en œuvre l'ITIE et la société civile font valoir que l'Azerbaïdjan a déjà eu maintes fois l'occasion de remédier à la situation, que les mesures correctives n'avaient pas été menées et que la mise en application de l'exigence de la norme demandant la suspension est donc aujourd'hui inévitable. Certains représentants des pays soutenant l'ITIE rejoignent cet avis, alors que d'autres souhaitent obtenir davantage d'informations sur les conséquences possibles d'une suspension. La plupart des représentants des entreprises préfèrent éviter une décision comprenant le terme « suspension » et expriment des mises en garde quant à la suspension de l'Azerbaïdjan qui impliquerait probablement que le pays se retirerait de l'ITIE, laissant la société civile au niveau local sans soutien de l'initiative.

Le président conclut qu'il existe un consensus sur le fait que les mesures correctives n'ont pas été prises. Bien qu'il y ait d'autres aspects plus généraux, il est nécessaire de prendre une décision en fonction des exigences de la Norme ITIE. Le président propose de reprendre cette discussion le lendemain et demande à tous les membres du Conseil d'administration qui s'opposent à une décision de suspension de proposer une solution alternative fondée sur la Norme.

Le lendemain, le président fait circuler une proposition de déclaration concernant les décisions du Conseil d'administration (Annexe B) sur la Validation :

*(...) Lors de sa réunion à Bogota en Colombie, le Conseil d'administration de l'ITIE a également convenu de poursuivre l'évaluation de la performance de ses 51 pays de mise en œuvre par rapport à la Norme ITIE. Il a constaté que le **Ghana**, la **Mauritanie** et **Sao Tomé-et-Principe** avaient réalisé des progrès significatifs.*

*D'autre part, le Conseil d'administration a déterminé que la **République kirghize**, les **îles Salomon** et le **Tadjikistan** avaient réalisé des progrès inadéquats, et il a établi les mesures correctives que ces pays doivent prendre pour poursuivre leur travail en vue de se conformer à la Norme ITIE. Bien que le Conseil d'administration salue les mesures complémentaires prises par l'**Azerbaïdjan** pour se conformer à la Norme ITIE, il est estimé que le pays n'a pas pleinement mis en œuvre les mesures*

correctives liées au champ d'action de la société civile que le Conseil d'administration avait définies en octobre 2016.

Le président réitère le fait que le Conseil d'administration doit se tenir fermement aux décisions convenues lors de sa dernière réunion et que les décisions doivent être prises sur la base de la Norme ITIE. Il précise qu'il a été conclu que les mesures correctives n'ont pas été prises, ce qui entraînera une suspension. Jonas Moberg explique que la déclaration proposée par le président contribuerait à souligner la cohérence des décisions qui sont prises pour les différents pays, mais que la manière de communiquer la décision ferait ressortir les progrès réalisés plutôt qu'une suspension.

Plusieurs membres du Conseil d'administration apprécient la diffusion d'un message positif et proposent qu'un message de la part du président de l'ITIE soit remis au président Aliyev pour lui faire part de la décision avant que celle-ci soit annoncée.

Plusieurs membres du Conseil d'administration se déclarent en faveur de cette décision. Bien qu'ils acceptent la décision, certains pays au sein du sous-collège des pays soutenant l'ITIE émettent des objections. Dominic Emery déclare qu'il préférerait maintenir le statut actuel de l'Azerbaïdjan en tant que pays candidat à l'ITIE. Les représentants des entreprises pétrolières et gazières sont contre la décision menant à la suspension. Olga Bielkova et Mary Warlick s'abstiennent de se prononcer sur la décision.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement de l'Azerbaïdjan pour l'informer de la décision du Conseil d'administration, en mettant l'accent sur les progrès réalisés par le pays.

36-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Document du Conseil d'administration 36-6-A Évaluation de la candidature : Arménie

Le président convie Oliana Valigura à présenter l'évaluation de la demande de candidature de l'Arménie. Il est demandé aux ressortissants arméniens de sortir de la réunion. Oliana Valigura récapitule les conclusions du Secrétariat international présentées dans le document du Conseil d'administration 36-6-A, notant que le Comité de Candidature et de Sensibilisation a évalué que l'Arménie a satisfait à toutes les exigences. Le Secrétariat précise que le gouvernement de l'Arménie considère le Haut-Karabakh comme se situant hors de sa juridiction et que la déclaration ITIE ne s'y applique donc pas.

Mary Warlick se déclare en faveur de la candidature. Elle mentionne la formulation de l'engagement utilisée dans le cadre de l'accession de l'Arménie à l'Organisation mondiale du commerce, qui indique les frontières reconnues par les Nations Unies. Olga Bielkova indique son soutien à l'acceptation du pays et souligne l'importance de la question soulevée par Mary Warlick relativement aux frontières. Catarina Hedlund demande l'avis du Secrétariat international concernant la situation de la société civile, notant qu'un ralentissement des activités de lutte contre la corruption a été enregistré et que des membres de la société civile ont subi des attaques, et elle demande s'il y a des avis sur une loi récemment adoptée qui affecte la société civile. S'exprimant au nom de sa région, Mack Dumba indique qu'il soutient la candidature du pays et qu'il serait ravi de le voir rejoindre l'ITIE. Oleksiy indique qu'il avait été en contact régulier avec la société civile en Arménie afin d'avoir leurs points de vue sur le processus ITIE et il affirme que de son point de vue, les représentants de la société civile au Groupe multipartite en Arménie sont en mesure d'être réellement indépendants du gouvernement.

Oliana Valigura ajoute qu'en ce qui concerne la société civile, le Secrétariat international en a examiné la situation globale ainsi que le groupe d'organisations qui sont activement engagées dans l'ITIE. Selon

l'évaluation, la société civile a la capacité de s'exprimer librement sur les questions concernant la gouvernance des ressources naturelles, et elle n'est soumise à aucune restriction juridique ou administrative. En outre, certains éléments démontrent que le collège de la société civile se réunit fréquemment et que le gouvernement s'emploie activement à établir un dialogue avec les parties prenantes de la société civile.

Le président déclare que la décision doit être cohérente avec la Norme ainsi qu'avec ce qui a été demandé aux autres pays. Il propose que la lettre adressée au gouvernement de l'Arménie précise que la question des frontières a été abordée et que la décision présume que la mise en œuvre de l'ITIE en Arménie ne porte que sur les activités menées dans les frontières de la République d'Arménie.

Décision : Le Conseil d'administration accepte la recommandation du document 36-6-A et convient de l'acceptation de l'Arménie en tant que pays candidat à l'ITIE. Le président convie le ministre adjoint de la Protection de la nature de l'Arménie, Khachik Hakobyan, à formuler des commentaires.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement de l'Arménie pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

36-8 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Progrès réalisés dans le cadre des dispositions relatives aux collèges compte tenu des consultations en cours

Mary Warlick récapitule le travail accompli par le Comité de Gouvernance et de Supervision, qui comprenait les progrès réalisés dans le cadre de l'auto-évaluation du Conseil d'administration et de la consultation avec les collègues. Le Comité reviendra vers le Conseil d'administration avec des recommandations plus spécifiques sur ces deux questions. Dans son travail futur, le Comité continuera à prendre en compte les possibilités de résolution des griefs et des différends, et il mènera éventuellement une étude sur la manière dont ces possibilités sont mises à profit. Le Comité cherche également à examiner le fonctionnement de la gouvernance du Groupe multipartite dans les pays ainsi qu'à élaborer des options permettant d'apporter un soutien supplémentaire.

Mary Warlick explique que le Comité examinera le code de conduite et établira des Termes de Références pour le chef du Secrétariat, et qu'il fournira une description du poste du président ainsi que des clarifications sur les procédures de nomination.

En ce qui concerne la consultation avec les parties prenantes, Carine Smith Ihenacho informe le Conseil d'administration qu'un groupe de travail comprenant Victor Hart, Wendy Tyrrell et Carine Smith Ihenacho a mené une consultation avec l'ensemble des collègues. Carine Smith Ihenacho explique qu'une réponse coordonnée de la part du collège des entreprises, une réponse coordonnée des pays indiquant certains sujets de désaccord, et huit réponses de la société civile ont été reçues. Elle note que les prochaines étapes pour le groupe de travail consisteront à passer en revue les réponses et à identifier les aspects communs. Cela pourrait déboucher sur une proposition de modifications des statuts de l'association. Des propositions plus détaillées seront probablement présentées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration, qui se tiendra en mai 2017. Wendy Tyrrell note l'implication active de l'ensemble des collègues dans ce travail, et elle convie les parties prenantes à soumettre leurs questions éventuelles au groupe de travail.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision doit revenir vers le Conseil d'administration avec des recommandations en fonction de l'auto-évaluation du Conseil d'administration et de la consultation avec les collègues.

36-7 Rapport du Comité des Finances et du Comité d'Audit

Document du Conseil d'administration de l'ITIE 36-7-A Comptes annuels de l'ITIE pour l'exercice 2016 et projections pour le 1^{er} trimestre 2017

Moses Kulaba présente le document 36-7-A au Conseil d'administration, en remerciant les membres du Secrétariat international et du Conseil d'administration pour leur travail.

En ce qui concerne les comptes annuels pour l'exercice 2016, Moses Kulaba indique que le résultat est positif, avec un léger excédent en fin d'exercice. Il note que les dépenses engagées par le Secrétariat international ont été prudentes, ce qui a affecté la mise en œuvre. M. Kulaba se réjouit de la tendance à la hausse encourageante du nombre de contributeurs, qui est passé de 50 à 67, battant le record précédent de 66 contributeurs en 2014. En particulier, il remercie les entreprises pour leurs contributions.

En ce qui concerne le financement, le Comité constate avec satisfaction que les entreprises de mise en œuvre et soutenant l'ITIE, y compris les institutions financières, ont convenu de contributions requises qui permettront d'améliorer la prévisibilité du financement. Il encourage les pays soutenant l'ITIE à convenir également de leur position concernant le financement. Le Timor-Leste a apporté 25 000 dollars US, le premier pays mettant en œuvre l'ITIE à faire une contribution, suivi par le Tadjikistan.

Moses Kulaba note les prévisions positives pour le 1^{er} trimestre 2017, au cours duquel l'ITIE a bénéficié d'un financement de 1,3 million de dollars US, dont 0,4 million de dollars US étaient destinés à des projets spécifiques, principalement axés sur la propriété réelle. M. Kulaba est heureux d'annoncer la confirmation d'accords pluriannuels signés avec la Norvège, la Finlande et l'Allemagne.

Document du Conseil d'administration 36-7-B Rapport 2016 du Comité d'Audit

Alan McLean présente un rapport sur le travail accompli par le Comité d'Audit. Il explique qu'une réunion s'est tenue avec les auditeurs, au cours de laquelle les membres du Comité ont été en mesure de clarifier certains points. Le Comité constate avec satisfaction que les auditeurs ont bénéficié d'un accès complet aux informations, sans aucune limite de leur étendue, et il estime que les comptes ont été présentés de manière juste et fidèle. Sur cette base, le Comité recommande au Conseil d'administration d'accepter les comptes de l'ITIE pour l'exercice 2016.

Décision : Le Conseil d'administration décide d'approuver les comptes de l'ITIE pour l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés par le Comité d'Audit.

Document du Conseil d'administration 36-7-C Examen des dépenses de la direction internationale de l'ITIE pour la période 2016/2017

Moses Kulaba présente les conclusions de l'examen des dépenses du Secrétariat international qui figurent dans le document du Conseil d'administration 36-7-C.

L'examen a été mené par le Comité des Finances et portait sur les coûts existants ainsi que sur les mécanismes de coordination avec d'autres prestataires techniques. Un groupe de travail dirigé par le Comité des Finances, comprenant Moses Kulaba (président), Dominic Emery de BP, Oleksiy Orlovsky de l'Institut de la liberté religieuse (IRF) en Ukraine, Duncan Robertson du Conseil international des mines et des métaux (ICMM), ainsi que Mary Warlick et Micah Watson du Département d'État américain, a mené

l'examen avec l'assistance du Secrétariat. Une série de réunions ont eu lieu et une mission, dont Moses Kulaba et Micah Watson faisaient partie et à laquelle s'est joint M. Siri Farstad de Statoil, a été envoyée au Secrétariat à Oslo en janvier 2017. L'objectif était de mener un contrôle des informations présentées par le Secrétariat, ce qui a impliqué des rencontres avec les comptables et les auditeurs du Secrétariat.

M. Kulaba conclut le rapport en déclarant que le Secrétariat international mène actuellement un processus de recrutement en vue de pourvoir quatre postes : deux postes de remplaçants, un poste vacant existant et un nouveau poste.

Le président note que, selon le document présenté, l'ITIE est une organisation rentable. Eddie Rich ajoute que les recommandations indiquent que la plupart des coûts sont liés au temps de travail du personnel. Les décisions prises par le Conseil d'administration ont eu une influence majeure sur le temps de travail du personnel et sur les coûts afférents. M. Rich explique que le Secrétariat international est très sollicité, ce qui affecte le soutien à la mise en œuvre.

Dominic Emery précise que, pour le moment, le document est fourni à titre informatif, et qu'un ensemble de recommandations feront suite à la discussion en cours.

Catarina Hedlund souligne les difficultés rencontrées pour parvenir à un accord au sein du collège des pays mettant en œuvre l'ITIE concernant une formule de financement des pays soutenant l'ITIE. Elle note les discussions qui ont eu lieu, appelant à une répartition plus raisonnable du volume de travail entre les pays soutenant l'ITIE, et elle demande des conseils sur la manière de revoir cette question. Le président relève les commentaires soumis et propose que la question du déséquilibre du soutien apporté par les pays soutenant l'ITIE soit abordée au sein du Comité des Finances, puis lors d'une réunion du Conseil d'administration.

Victor Hart fait part d'une requête du Honduras demandant de consigner le fait que de nombreux gouvernements ne semblent pas apporter des financements adéquats pour la mise en œuvre, et il propose que le Conseil d'administration exige que les pays mettant en œuvre l'ITIE qui sont représentés au Conseil d'administration s'engagent explicitement à financer la participation de leurs représentants aux réunions du Conseil d'administration.

Zainab Ahmed se dit inquiet au sujet de la viabilité de l'ITIE, car celle-ci constitue une organisation formidable, non seulement par le nombre de pays qui y adhèrent, mais également par ses processus plus vastes tels que les déclarations de la propriété réelle et par projet, qui nécessiteraient l'apport d'un soutien substantiel aux pays mettant en œuvre l'ITIE. Wendy Tyrrell souligne une préoccupation concernant l'orientation stratégique de l'organisation, faisant remarquer qu'une orientation claire serait importante pour apprécier les coûts qui seront requis à plus long terme.

Eddie Rich observe que, malgré les nouvelles technologies et méthodes qui permettraient de dispenser des formations à distance, aucune n'égale l'efficacité des activités de soutien à l'intérieur des pays.

Autres questions

Le président rappelle au Conseil d'administration les dates des deux prochaines réunions du Conseil qui se tiendront en 2017, l'une à Oslo les 23 et 24 mai, et l'autre, du 24 au 26 octobre, dont le lieu n'a pas encore été déterminé. De ce point de vue, Oleksiy encourage le Conseil d'administration à organiser les réunions à venir du Conseil d'administration dans des pays suspendus afin de démontrer son engagement à soutenir ces pays à l'avenir également.

36-8 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Document du Conseil d'administration 36-8 Auto-évaluation du Conseil d'administration (séance à huis clos)

Le Conseil d'administration tient une séance à huis clos pour discuter des conclusions préliminaires de l'auto-évaluation du Conseil d'administration. Carine Smith Ihenacho présente les résultats de l'auto-évaluation et indique que les personnes qui y ont répondu ont généralement exprimé un avis positif sur la perception que le Conseil d'administration a de lui-même et sur sa relation globale avec le président et le Secrétariat. Les discussions portent sur la manière d'améliorer l'initiation fournie aux membres du Conseil d'administration et sur la compréhension qu'ont les membres de leurs rôles et responsabilités. Parmi les sujets abordés figurent la collaboration entre les membres du Conseil d'administration expérimentés et les nouveaux membres, les entretiens menés avec les membres du Conseil d'administration qui quittent l'organisation et les stratégies visant à améliorer les connaissances des membres sur le manuel et les procédures du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration indiquent qu'ils souhaitent institutionnaliser la pratique des auto-évaluations, et ils discutent de la manière d'améliorer la participation dans les exercices futurs.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision doit étudier toutes les recommandations à adresser au Conseil d'administration suite à l'auto-évaluation et à la discussion du Conseil d'administration.

Clôture de la 36^e réunion du Conseil d'administration

Annexe A – Décisions du Conseil d'administration sur le statut des pays et demandes de prorogation

Décision du Conseil d'administration sur l'Afghanistan

L'Afghanistan peut prétendre à une prorogation et l'échéance de déclaration de l'Afghanistan est prorogée au 1^{er} mai 2017. Si le rapport non publié n'est pas publié au 1^{er} mai 2017, l'Afghanistan sera suspendu. La suspension ne sera pas levée tant que l'exigence 4.8 n'est pas remplie. Si la suspension reste en vigueur plus d'un an, le Conseil d'administration de l'ITIE suspendra l'Afghanistan.

Décision du Conseil d'administration sur l'Arménie

L'ITIE admet la République d'Arménie en tant que pays candidat à l'ITIE le 9 mars 2017. Conformément à la Norme ITIE, la République d'Arménie est tenue de publier son premier Rapport ITIE dans les 18 mois qui suivent l'obtention de son statut de pays candidat à l'ITIE (c.-à-d. au plus tard le 9 septembre 2018). L'Arménie est tenue de publier un rapport annuel d'avancement pour 2017 d'ici le 1^{er} juillet 2018. La Validation commencera dans les deux ans et demi qui suivent l'obtention de son statut de pays candidat à l'ITIE (c.-à-d. au plus tard le 9 septembre 2019). Conformément au plan de travail présenté par le Groupe multipartite, le Conseil d'administration de l'ITIE s'attend à ce que l'Arménie publie une feuille de route sur la propriété réelle d'ici le 1^{er} janvier 2018.

Décision du Conseil d'administration sur l'Azerbaïdjan

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que l'Azerbaïdjan n'a pas appliqué les mesures correctives qui ont été demandées lors de la 35e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE. En conséquence, le Conseil d'administration de l'ITIE a décidé de suspendre l'Azerbaïdjan à compter du 8 mars 2017 conformément à l'exigence 8.3.c.iii.

Comme convenu par le Conseil d'administration de l'ITIE lors de sa 35e réunion à Astana, les progrès réalisés dans le cadre des mesures correctives en suspens liées aux Exigences 1.3, 1.4, 2.6, 6.2, 7.1 et 7.4 seront évalués lors d'une troisième Validation qui commencera le 26 juillet 2017. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'Azerbaïdjan peut demander une prorogation de cette échéance ou demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

Décision du Conseil d'administration sur le Ghana

The Board's decision followed a Validation that commenced on 1 July 2016. In accordance with the 2016 EITI Standard, an initial assessment was undertaken by the International Secretariat. The findings were reviewed by an Independent Validator, who submitted a Validation Report to the EITI Board. The NSC was invited to comment on the findings throughout the process. The NSC's comments on the report were taken into consideration. The final decision was taken by the EITI Board.

Le Conseil d'administration reconnaît les progrès significatifs réalisés dans l'ensemble par le Ghana dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. L'évaluation par le Conseil d'administration des progrès accomplis par le Ghana dans la réalisation des Exigences ITIE est décrite dans la fiche d'évaluation ci-dessous.

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que le Ghana a fait des progrès satisfaisants sur les Exigences n°2.3, 2.6, 3.2, 3.3., 4.1, 4.2, 4.5 et 6.2. Les principaux sujets de préoccupation concernent les thèmes suivants : les registres de licences (2.3), la participation de l'État (2.6), les données de production et d'exportation (3.2 et 3.3), l'exhaustivité de la divulgation (4.1), les revenus en nature (4.2), les transactions liées aux entreprises

d'État (4.5) et leurs dépenses quasi-fiscales (6.2).

Par conséquent, le Conseil d'administration de l'ITIE décide que le Ghana devra prendre les mesures correctives décrites ci-après. Les progrès réalisés dans l'exécution de ces mesures correctives seront évalués lors de la seconde Validation débutant le 8 mars 2018. Conformément à la Norme ITIE, l'absence de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles sur plusieurs exigences individuelles lors de la seconde Validation entraînerait la suspension du Ghana. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'ITIE Ghana (NSC, National Steering Committee) peut déposer une demande pour que cette échéance intervienne plus tôt ou plus tard.

La décision du Conseil d'administration fait suite à la Validation ayant débuté le 1^{er} juillet 2016. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Le Validateur Indépendant a examiné les résultats puis soumis un rapport de Validation au Conseil d'administration de l'ITIE. Le NSC a été invité à émettre ses commentaires tout au long du processus et ses remarques sur le rapport de Validation ont été prises en considération. Le Conseil d'administration de l'ITIE a pris la décision finale.

Note: Tableau et mesures correctives conformément au Document du Conseil d'administration 36-5-B.

Décision du Conseil d'administration sur la République kirghize

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que la République kirghize a, de manière générale, accompli des progrès inadéquats dans sa mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Pour prendre cette décision, le Conseil d'administration a tenu compte du renouveau de l'engagement du gouvernement de la République kirghize et des importantes contributions de la société civile et de l'industrie au processus. Le Conseil d'administration a souligné le fait que bien qu'une amélioration soit nécessaire en matière de divulgation des informations liées au secteur extractif, le processus de déclaration de l'ITIE a mis en évidence des possibilités de réforme. Le Conseil d'administration a été encouragé par les efforts du gouvernement, de l'industrie et de la société civile au cours des deux derniers mois ainsi que par la volonté du Conseil de surveillance d'agir sur les recommandations de l'étude de la structure institutionnelle de l'ITIE pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration a également été encouragé par les efforts du Conseil de surveillance visant à veiller à la divulgation de la propriété réelle et au respect de la déclaration ITIE obligatoire, par la quantité d'informations divulguées au titre de la Norme ITIE et accessibles sur les portails du gouvernement à une fréquence mensuelle, ainsi que par le nombre croissant d'entreprises déclarantes et par le niveau de désagrégation.

L'évaluation du Conseil d'administration des progrès accomplis par la République kirghize quant aux exigences de l'ITIE est détaillée dans le tableau d'évaluation ci-après. Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que la République kirghize n'a pas accompli de progrès satisfaisants quant aux Exigences 1.1, 1.4, 2.2, 2.3, 2.4, 2.6, 3.2, 3.3, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.9, 5.2, 6.1.a, 6.2, 6.3, 7.1, 7.3 et 7.4. Les principaux sujets de préoccupation concernent la participation de l'État (2.6), l'exportation des données (3.3), les accords de troc (4.3), les revenus provenant du transport (4.4), les transactions des entreprises d'État (4.5), les paiements directs infranationaux (4.6), la qualité des données (4.9), les transferts infranationaux (5.2), les dépenses sociales obligatoires (6.1.a), les dépenses quasi fiscales (6.2) et le suivi des recommandations (7.3). Le Conseil d'administration est en désaccord avec le Validateur sur les exigences suivantes : l'engagement des entreprises (1.2), le plan de travail (1.5), la politique sur la divulgation des contrats (2.4), les données de production (3.2), l'exhaustivité (4.1) et la désagrégation (4.7).

Conformément à l'Exigence 8.3 (c.iii), le Conseil d'administration convient que la République kirghize sera suspendue et devra prendre les mesures correctives présentées ci-après. Les progrès accomplis grâce aux mesures correctives seront évalués au cours d'une deuxième Validation débutant le 8 septembre 2018. La non-réalisation de progrès significatifs accompagnés d'améliorations considérables concernant plusieurs exigences individuelles lors de la deuxième Validation résultera en une radiation, conformément à la Norme ITIE. Conformément à la Norme ITIE, le Conseil de surveillance de la République kirghize pourra demander une prorogation de l'échéance, ou demander à commencer la Validation avant la période prévue.

La décision du Conseil d'administration suit une Validation qui a débuté le 1^{er} juillet 2016. Conformément à la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été entreprise par le Secrétariat international. Les conclusions de cette évaluation ont été examinées par un Validateur Indépendant, qui a soumis un rapport de Validation au Conseil d'administration. Le Conseil de surveillance du Kirghizistan a été invité faire part de ses commentaires tout au long du processus. Les commentaires du Conseil de surveillance sur le rapport ont été pris en compte. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration.

Note: Tableau et mesures correctives conformément au Document du Conseil d'administration 36-5-C.

Décision du Conseil d'administration sur la Mauritanie

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que, dans l'ensemble, la Mauritanie a réalisé des progrès significatifs concernant la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. En prenant cette décision, le Conseil d'administration a salué les efforts entrepris par le Comité national mauritanien de l'ITIE (Groupe multipartite) pour avoir joué un rôle proactif dans le débat national sur la gouvernance des ressources naturelles et pour avoir suivi les recommandations provenant du processus de déclaration ITIE. Le Conseil d'administration de l'ITIE a également constaté l'engagement actif du Groupe multipartite avec les parties prenantes telles que le bureau du Premier ministre s'agissant du suivi actif des recommandations de l'ITIE, ainsi que des efforts pour aller au-delà des Exigences ITIE, en étendant la transparence à d'autres secteurs tels que celui des pêcheries. Le Conseil d'administration a souligné que l'ITIE avait fourni une plateforme propice à la conduite de réformes dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines, ainsi que dans le domaine de la gestion des finances publiques. Le Conseil d'administration de l'ITIE a été encouragé par les efforts que le gouvernement a accomplis pour améliorer la transparence et la redevabilité de ses systèmes, et il a appelé le Groupe multipartite à travailler à une plus grande intégration des informations fournies par l'ITIE.

L'appréciation des progrès de la Mauritanie par le Conseil d'administration, au regard des Exigences ITIE, est soulignée dans la fiche d'évaluation ci-dessous. Le Conseil d'administration de l'ITIE est d'accord sur le fait que la Mauritanie n'a pas réalisé de progrès satisfaisants eu égard aux Exigences n° 1.4, 1.5, 2.2, 2.3, 2.4, 2.6, 4.1, 4.9, 5.1, 5.2 et 7.4. Les principaux sujets de préoccupations concernent la gouvernance du Groupe multipartite (n° 1.4), le plan de travail (n° 1.5), l'octroi de licences (n° 2.2), le registre des licences (n° 2.3), la divulgation des contrats (n° 2.4), la participation de l'État (n° 2.6), la divulgation exhaustive des taxes et des revenus (n° 4.1), la qualité des données (n° 4.9), la répartition des revenus et les dépenses (n° 5.1), les transferts infranationaux (n° 5.2) et l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE (n° 7.4). Le Conseil d'administration était en désaccord avec le Validateur eu égard aux exigences suivantes : participation de la société civile (n° 1.3), fourniture d'infrastructures et accords de troc (n° 4.3), transferts infranationaux (n° 5.2), dépenses sociales (n° 6.1), dépenses quasi fiscales (n° 6.2) et contribution du secteur extractif à l'économie (n° 6.3).

En conséquence, le Conseil d'administration a convenu que la Mauritanie devra prendre les mesures correctives présentées ci-dessous. L'évaluation des progrès accomplis concernant les mesures correctives sera menée lors d'une deuxième Validation qui devra démarrer le 8 septembre 2018. Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs, assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. La Norme ITIE

prévoit que le Groupe multipartite peut solliciter une prorogation de cette échéance ou demander que la procédure de Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration faisait suite à une procédure de Validation commencée le 1^{er} juillet 2016. En application de la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été engagée par le Secrétariat international. Les conclusions ont été examinées par un Validateur Indépendant qui a soumis son rapport de Validation au Conseil d'administration de l'ITIE. Le Groupe multipartite de la Mauritanie a été convié à formuler ses observations tout au long du processus et ses commentaires relatifs au rapport ont été pris en considération. La décision finale a été adoptée par Conseil d'administration de l'ITIE.

Note: Tableau et mesures correctives conformément au Document du Conseil d'administration 36-5-E.

Décision du Conseil d'administration sur le Myanmar

Le Myanmar est en droit de bénéficier d'une prorogation et son échéance de déclaration est reportée jusqu'au 31 mars 2018. Le début de sa Validation est reporté jusqu'au 1^{er} juillet 2018. Si le Rapport ITIE en souffrance n'est pas publié avant le 31 mars 2018, le Myanmar sera suspendu. La suspension ne sera pas levée tant que l'Exigence n°4.8 n'aura pas été satisfaite. Si la suspension reste en vigueur pendant plus d'une année, le Conseil d'administration de l'ITIE procédera à la radiation du Myanmar.

Décision du Conseil d'administration sur São Tomé et Príncipe

Le Conseil d'administration convient que, dans l'ensemble, São Tomé-et-Príncipe a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. L'appréciation par le Conseil d'administration des progrès accomplis par São Tomé-et-Príncipe en matière de satisfaction aux Exigences ITIE est présentée dans la fiche d'évaluation ci-dessous.

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que São Tomé-et-Príncipe n'avait pas réalisé de progrès satisfaisants eu égard aux Exigences n° 1.4, 1.5, 2.2, 2.3, 3.1, 4.6 4.9, 6.1, 7.3 et 7.4. Les principaux domaines de préoccupation portent sur la gouvernance du Groupe multipartite (n° 1.4), le plan de travail (n° 1.5), l'octroi de licences (n° 2.2), le registre des licences (n° 2.3), les données de prospection (n° 3.1), les paiements infranationaux directs (n° 4.6), la qualité des données (n° 4.9), les dépenses sociales obligatoires (n° 6.1 (a)), le suivi des recommandations (n° 7.3), les résultats et l'impact (n° 7.4).

En conséquence, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que São Tomé-et-Príncipe devra prendre les mesures correctives présentées ci-dessous. L'évaluation des progrès accomplis concernant les mesures correctives sera menée lors d'une deuxième Validation qui devra démarrer le 8 mars 2018. Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs, assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. La Norme ITIE prévoit que le Groupe multipartite national des industries extractives de São Tomé-et-Príncipe peut solliciter une prorogation de cette échéance ou demander que la procédure de Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration faisait suite à une procédure de Validation commencée le 1^{er} juillet 2016. En application de la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été engagée par le Secrétariat international. Les conclusions ont été examinées par un Validateur Indépendant qui a soumis son rapport de Validation au Conseil d'administration de l'ITIE. Le Groupe multipartite national des industries extractives de São Tomé-et-Príncipe a été convié à formuler ses observations tout au long du processus. Les commentaires du secrétariat national concernant le rapport ont été pris en compte. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Note: Tableau et mesures correctives conformément au Document du Conseil d'administration 36-5-F.

Décision du Conseil d'administration sur les Îles Salomon

Le Conseil d'administration convient que les Îles Salomon ont, en général, fait des progrès inadéquats dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. L'appréciation du Conseil d'administration face aux progrès réalisés par les Îles Salomon en vue de satisfaire aux exigences de l'ITIE est récapitulée dans la carte d'évaluation ci-dessous.

Le Conseil d'administration de l'ITIE est parvenu à la conclusion que les Îles Salomon n'ont pas fait de progrès satisfaisants par rapport aux Exigences 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.2, 3.3, 4.1, 4.6, 4.7, 4.9, 5.1, 5.2, 6.1, 6.3, 7.3 et 7.4. Les principaux sujets de préoccupation sont les suivants : l'implication du gouvernement (1.1), l'implication de l'industrie (1.2), l'implication de la société civile (1.3), la gouvernance du GMP (1.4), le plan de travail (1.5), le cadre légal (2.1), l'octroi de licences (2.2), le registre de licences (2.3) la divulgation des contrats (2.4), les données de production (3.2), les données relatives aux exportations (3.3), l'exhaustivité (4.1), les paiements infranationaux directs (4.6), la désagrégation (4.7), la qualité des données (4.9), la gestion des revenus et des dépenses (5.1), les transferts infranationaux (5.2), les dépenses sociales obligatoires (6.1.a), la contribution économique (6.3), le suivi des recommandations (7.3), les résultats et impacts (7.4).

Conformément à l'Exigence 8.3 (c.iii), le Conseil d'administration a convenu que les Îles Salomon seront suspendues et qu'elles auront à prendre les mesures correctives décrites ci-dessous. Les progrès qu'elles auront réalisés dans l'exécution de ces mesures seront évalués lors d'une seconde Validation qui commencera le 8 mars 2018. Si lors de cette seconde Validation les Îles Salomon ne démontrent pas qu'elles ont fait des progrès significatifs, marqués par des améliorations appréciables sur plusieurs exigences individuelles, leur radiation sera prononcée en conformité avec la Norme ITIE. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite des îles Salomon (GMPIS) peut demander une prorogation de cette échéance, ou demander à ce que la Validation soit avancée par rapport à la date prévue.

Le Conseil d'administration a pris cette décision à l'issue d'une Validation qui a commencé le 1er juillet 2016. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Les constatations faites par le Secrétariat ont ensuite été contrôlées par un Validateur indépendant, qui a soumis un rapport de Validation au Conseil d'administration de l'ITIE. Le GMPIS a été invité à commenter l'évaluation du Secrétariat tout au long du processus. Les commentaires du secrétariat national sur le rapport de Validation ont été pris en compte. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Note: Tableau et mesures correctives conformément au Document du Conseil d'administration 36-5-G.

Décision du Conseil d'administration sur le Tadjikistan

Le Conseil d'administration convient que le Tadjikistan a accompli dans l'ensemble des progrès inadéquats dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. En prenant cette décision, le Conseil d'administration de l'ITIE prend acte de l'engagement fort du gouvernement du Tadjikistan en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE et de la contribution importante de la société civile à ce processus. Le Conseil d'administration remarque que, malgré les améliorations qui devront être apportées à la divulgation d'informations liées au secteur extractif tadjik, le processus de déclaration ITIE a mis en lumière des perspectives de réforme. Le Conseil

d'administration salue les démarches du gouvernement et du Conseil national de l'ITIE en vue de donner suite aux recommandations des Rapports ITIE concernant le renforcement de la gestion du secteur extractif, et notamment les efforts visant à établir un cadastre accessible au public, à rendre obligatoire la divulgation de données relatives à la propriété réelle et à améliorer les systèmes de perception fiscale.

L'évaluation par le Conseil d'administration des progrès accomplis par le Tadjikistan dans la réalisation des Exigences ITIE est décrite dans la fiche d'évaluation ci-dessous. Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que le Tadjikistan n'a pas fait de progrès satisfaisants sur les Exigences 1.2, 1.3, 2.2, 2.3, 2.6, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.9, 6.1, 6.2, 7.1 et 7.4. Les principaux sujets de préoccupation du Conseil d'administration concernent les thèmes suivants : l'engagement des entreprises (1.2), l'engagement de la société civile (1.3), les octrois de licences (2.2), les registres de licences (2.3), la participation de l'État (2.6), y compris les transactions liées aux entreprises d'État (4.5) et les dépenses quasi-fiscales (6.2), les données de production (3.2) et d'exportation (3.3), l'exhaustivité de la divulgation (4.1), les revenus en nature (4.2), les accords de troc (4.3), la qualité des données et la vérification (4.9), les dépenses sociales (6.1), le débat public (7.1) et la description de l'impact (7.4). Le Conseil d'administration ne se rallie pas aux conclusions du Validateur sur les exigences portant sur l'engagement du gouvernement (1.1), les données d'exportation (3.3) et les revenus en nature (4.2).

Conformément à l'Exigence 8.3.c.iii, le Conseil d'administration a décidé que le Tadjikistan sera suspendu et qu'il aura à prendre les mesures correctives décrites ci-dessous. Les progrès réalisés dans l'exécution de ces mesures correctives seront évalués lors de la seconde Validation débutant le 8 septembre 2018. Conformément à la Norme ITIE, l'absence de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles sur plusieurs exigences individuelles lors de la seconde Validation entraînerait la radiation du Tadjikistan. En vertu de la Norme ITIE également, le Conseil national de l'ITIE du Tadjikistan peut demander une prorogation de cette échéance, mais aussi demander à commencer la Validation avant le moment prévu.

La décision du Conseil d'administration fait suite à la Validation ayant débuté le 1^{er} juillet 2016. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Ses conclusions ont été examinées par un Validateur Indépendant dont le rapport de Validation a été soumis au Conseil d'administration de l'ITIE. Les membres du Conseil national de l'ITIE du Tadjikistan ont été invités à apporter leurs commentaires tout au long du processus et leurs remarques sur le rapport de Validation ont été prises en considération. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Note: Tableau et mesures correctives conformément au Document du Conseil d'administration 36-5-H.

Annexe B – Déclaration de l'ITIE sur les décisions prises à la 36e réunion du Conseil d'administration

L'ITIE maintient son rôle de leader sur la transparence des revenus

Le Conseil d'administration s'accorde sur la façon d'exiger la déclaration par projet et décide du statut de sept pays

Jeudi 9 mars, Bogota – Le Conseil d'administration affirme de nouveau aujourd'hui la façon dont la déclaration par projet sera exigée pour les 51 pays de mise en œuvre. Grâce à cette décision, l'ITIE reste la norme phare en matière de transparence des revenus.

Lors de sa réunion de Bogota en Colombie, le Conseil d'administration a également poursuivi son évaluation des 51 pays de mise en œuvre à l'aune de la Norme ITIE. Selon cette évaluation, le **Ghana**, la **Mauritanie** et **Sao-Tomé-Et-Principe** ont fait des progrès significatifs.

Le Conseil d'administration a également déterminé que les **Îles Salomon**, la **République kirghize** et le **Tadjikistan** avaient fait des progrès inadéquats et il a décidé de mesures correctives leur étant adressées afin de leur permettre de poursuivre sur la voie de la Norme ITIE. Si le Conseil d'administration s'est félicité des progrès effectués par **l'Azerbaïdjan** vers la Norme ITIE, il a été jugé que le pays n'avait pas pleinement mis en œuvre les mesures correctives portant sur l'espace réservé à la société civile et mises en place par le Conseil d'administration au mois d'octobre dernier.

Fredrik Reinfeldt, Président de l'ITIE, a déclaré:

“Je suis ravi que le Conseil d'administration ait décidé de la façon dont les pays de l'ITIE devront effectuer des déclarations par projet. Il s'agit d'un grand pas en avant dans le cadre de l'effort global visant à assurer que les contrats sont respectés et les impôts correctement versés et collectés dans le secteur. Il est de plus satisfaisant de constater que la nouvelle méthode de l'ITIE pour évaluer les pays fonctionne. Le Conseil d'administration s'est félicité que trois pays supplémentaires aient fait des progrès significatifs et s'est engagé à soutenir les autres dans leurs efforts de mise en œuvre de la Norme ”

Les déclarations par projet au niveau mondial – un reflet des pratiques existantes

La déclaration par projet est un niveau supplémentaire d'information, illustrant la façon dont les entreprises opèrent dans les projets extractifs en question. L'information par projet peut permettre au public de surveiller et d'évaluer si le gouvernement touche ce qu'il devrait toucher de la part de chaque projet extractif individuel. Les paiements peuvent en effet être mis en regard des éléments des lois ou contrats régissant le projet en question. Pour les communautés hôtes, cela contribuerait également à illustrer la contribution de chaque projet. Plusieurs pays de mise en œuvre de l'ITIE mettent déjà en œuvre la déclaration par projet, y compris l'Azerbaïdjan, l'Indonésie et Trinité-et-Tobago.

Le Conseil d'administration a décidé que chaque pays devra élaborer et mettre en œuvre une définition du terme projet qui soit conforme aux lois et aux systèmes nationaux pertinents ainsi qu'aux normes internationales. La déclaration par projet est exigée pour tous les rapports couvrant les exercices se terminant le 31 décembre 2018 ou après cette date.

Evaluer les progrès par rapport à la Norme

L'ITIE a adopté une nouvelle Norme en février 2016 et à l'heure actuelle, tous les pays sont évalués pour déterminer s'ils ont fait des progrès satisfaisants, significatifs, inadéquats ou aucun progrès par rapport à cette Norme. Selon l'évaluation du Conseil d'administration, le **Ghana**, la **Mauritanie** et **Sao-Tomé-Et-Principe** ont fait des progrès significatifs et ces pays ont été félicités pour l'impact qu'avait leur processus. Le Conseil d'administration a également conclu que les **Îles Salomon**, la **République kirghize** et le **Tadjikistan** avaient fait des progrès inadéquats et il a décidé de mesures correctives assorties de calendrier pour progresser.

Au mois d'octobre 2016, le Conseil d'administration est parvenu à la conclusion que l'**Azerbaïdjan** avait fait des progrès significatifs vers la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 mais que le pays n'avait pas fait de progrès satisfaisants sur l'engagement de la société civile. Le Conseil d'administration a en conséquence mis en place des mesures correctives. Le Conseil d'administration s'est accordé à dire que si des progrès avaient été faits, les mesures n'avaient pas été appliquées de façon exhaustive.

En prenant ces décisions, le Conseil d'administration a reconnu la nature complexe des défis auxquels font face les pays. Le Conseil d'administration a félicité les parties prenantes de l'ITIE dans ces pays et s'est engagé à soutenir le processus visant à mettre en œuvre les mesures correctives restantes.

Annexe C – Liste des participants

Président

Mr Fredrik REINFELDT

Pays

Pays de mise en oeuvre

Ms Olga BIELKOVA, Member of Parliament, Ukraine

Alt: **Mr Bazarbay Nurabayev**, Chairman, Committee of Geology and Subsoil Use, Ministry of Investment and Development, Republic of Kazakhstan

Mr Montty GIRIANNNA, President, EITI National Committee, Indonesia

Alt: **Ms Maria Teresa S. HABITAN**, Assistant Secretary, Department of Finance, Philippines

Ms Zainab AHMED, Federal Minister of State Ministry of Budget and National Planning, Nigeria

Alt: **Mr José Fernandes ROSA CARDOSO**, National Coordinator, São Tomé e Príncipe

Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON, National Coordinator, Togo

Alt: **Mr Ismaila Madior FALL**, Minister, Legal Adviser to the President and Chair of the EITI National Committee, Senegal

Mr Jeremy Mack DUMBA, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Alt: **Ms Agnès Solange ONDIGUI OWONA**, National Coordinator, Cameroon

Mr Victor HART, Chair of TTEITI, Trinidad and Tobago

Alt: **Ms Maria Isabel ULLOA**, Representative of the Government of Colombia, Colombia

Pays de soutien

Ms Mary WARLICK, Principal Deputy Assistant Secretary of State, Bureau of Energy Resources, State Department, USA

Alt: **Mr Mark PEARSON**, Director General, External Relations & Partnerships Branch, Strategic Policy & Results Sector, Natural Resources Canada, Canada

Ms Catarina HEDLUND, Deputy Director at the Department for International Trade Policy, Ministry for Foreign Affairs, Sweden

Alt: **Mr Bent GRAFF**, Senior Policy Advisor, Development Policy and Financing, Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Mr Dirk-Jan KOCH, Special Envoy for Natural Resources, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Alt: **Mr Sören DENGGE**, Head of Division "Energy, Infrastructure, Raw Materials", Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

Organisations de la société civile

Mr Daniel KAUFMANN, President, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Alt: **Ms Wendy TYRRELL**, Transparency International, Australia

Mr Gubad IBADOGLU, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Mr Oleksiy ORLOVSKY**, International Renaissance Foundation, Ukraine

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Alt: **Mr Brice MACKOSSO**, Commission Justice et Paix, Republic of Congo

Ms Ana Carolina GONZÁLEZ ESPINOSA, Universidad Externado de Colombia, Colombia

Alt: **Mr César GAMBOA**, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Perú

Ms Cielo MAGNO, Bantay Kita, Philippines

Alt: **Mr Moses KULABA**, Governance and Economic Policy Forum, Tanzania

Entreprises y compris investisseurs

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

Mr Dominic EMERY, Vice-President, Long-Term Planning, BP

Alt: **Mr Alan McLEAN**, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell

Ms Laurel GREEN, Group Executive, Legal & External Affairs, Rio Tinto

Alt: **Mr Carlos ARANDA**, Manager Technical Services, Southern Peru Copper Corporation

Ms Carine Smith IHENACHO, Vice President Legal, Statoil

Alt: **Mr Jean-François LASSALLE**, Senior Adviser to the President E&P, Total

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

Alt: **Mr James ENSOR**, Executive Director, BHP Billiton Foundation

Mr Sasja BESLIK, Head of Responsible Investments at Nordea Asset Management

Secrétaire du Conseil d'administration

Mr Jonas MOBERG, Head, EITI International Secretariat, Oslo

Observateurs

Mr Javier AGUILAR, Regional Coordinator Extractives Industries LAC Region, World Bank

Mr Pertti ANTTINEN, Senior Adviser, Steering and coordination of development cooperation, Department for Africa and the Middle East, Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ms Karen APARICO, Consultant, GIZ

Ms Vilma ARBAJE, EITI Dominican Republic National Coordinator, Dominican Republic

Mr Luke BALLENY, EITI Co-ordinator, President's Office, International Council on Mining and Metals (ICMM), UK

Mr Cesare BIELLER, Counsellor, Embassy of Italy, Bogota, Colombia

Mr Jose Alejandro BERNAL, Director, Inerco Consultoría, Colombia

Mr Matthew BLISS, Deputy Director, Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Developments (IGF) Programmes, Canada

- Mr Benjamin COKELET**, Founding Executive Director, Project on Organizing, Development, Education, and Research (PODER), Mexico
- Mr Ben COLLINS**, MSI Integrity
- Mr Jeroen COOREMAN**, Ambassador, Embassy of Belgium, Bogota, Colombia
- Ms Diana CORBIN**, Senior Operations Officer (Donor Relations), Energy and Extractives Global Practice, World Bank, USA
- Mr Carlos LOPEZ CONTRERAS**, EITI Honduras Champion, Honduras
- Mr Achmad DJATMIKO**, Minister Counselor, Embassy of Indonesia, Bogota, Colombia
- Mr Edi EFFENDI**, Head, EITI Secretariat, Indonesia
- Mr Farid FARZALIYEV**, Head, EITI Secretariat, Azerbaijan
- Ms Andrea FORABOSCO**, Senior legal Counsel - Shell Companies EU Liaison Office, Belgian Shell, Belgium
- Mr Thomas GÄCKLE**, Head, Sub-division for raw materials policy, BMW, Germany
- Mr Dylan GÉLARD**, Policy officer, Extractive Industries Transparency, Ministry of Foreign Affairs and International Development, France
- Mr Alfredo GALVEZ SINIDALBI**, General Manager, GoldCorp, Guatemala
- Mr Max GEORGE-WAGNER**, Governance Programme Associate, Natural Resource Governance Institute (NRGI), USA
- Mr Jeremy GUTHRIE**, A/g Assistant Secretary, Private Sector, Infrastructure and Agricultural Development Branch, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), Australia
- Mr Kachik HAKOBYAN**, Deputy Minister, Ministry of Nature Protection, Armenia
- Mr Alonso HIDALGO**, Latin America Program Assistant, Natural Resource Governance Institute (NRGI), USA
- Mr Bernardo Lesser HIRIART**, EITI Technical Secretariat, México
- Ms Andrea JÜNEMANN**, Head, Department International Resources Policy, BMW, Germany
- Ms SOHEI KOYANO**, Economic aggregate - Economic Section, Embassy of Japan, Bogota, Colombia
- Ms Sheila KHAMA**, Practice Manager, Extractive Global Programmatic Support (EGPS), World Bank, USA
- Ms Asmara KLEIN**, EITI Programme Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), UK
- Ms Anna KRAVTŠENKO**, Advisor, Extractives for Development – X4D, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Germany
- Ms Cherie LAMBERT**, Private Sector Development, Multilateral Development and Finance Division, Department of Foreign Affairs and Trade, Australia
- Ms Jana LEUTNER**, Advisor, D-EITI-Secretariat, Germany

Ms Jennifer LEWIS, Governance and Rule of Law Advisor, Agency for International Development, USA

Mr Ferdinando Massimo LITRICO, Commercial Attaché, Embassy of Italy, Bogotá Colombia

Mr Sherwin LONG, TTEITI National Coordinator, Trinidad and Tobago

Ms Tharcisse LOSEKE, Vice Minister of Finance / EITI MSG member, Democratic Republic of Congo

Mr Malvino MICHIELS, Embassy of Indonesia

Ms Ekaterina MIKHAYLOVA, Lead Strategy Officer, Energy & Extractives Global Practice, World Bank, USA

Ms Maria Inmaculada MONTERO-LUQUE, Policy Officer, European Commission, Belgium

Mr Harutyun MOVSISYAN, Chair of Prospecting and Exploration of Mineral Deposits, Yerevan State University, Armenia

Mr Shahmar MOVSUMOV, Executive Director, State Oil Fund, Azerbaijan

Ms Isabel MUNILLA, Senior Policy Advisor, Extractive Industries, Oxfam America, USA

Ms Dina NAREZHNEVA, National Coordinator, EITI, Ukraine

Mr François NZEKUYE, National Deputy and EITI DRC MSG Member, Democratic Republic of Congo

Mr Michel OKOKO, National coordinator, EITI, Republic of Congo

Ms Nohra Eugenia Posada PACHECO, EITI National Coordinator, Colombia

Mr Carlos PATIÑO, Caritas Honduras, CSO Representative, EITIMSG, Honduras

Mr Fernando PATZY, Latin America Senior Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI), Lima

Ms Elisa PETER, Executive Director, Publish What You Pay (PWYP), UK

Mr Luc PIRSON, Advisor, Embassy of Belgium, Bogota, Colombia

Mr Robert PITMAN, Governance Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI), USA

Mr Edgard POLANCO, Program Manager, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Colombia

Ms Natalia POLANCO, EITI DR Technical Secretariat, Dominican Republic

Mr Boris RAEDER, EITI Secretariat, Germany

Mr David REINSTEIN, Senior Gas Specialist, World Bank, USA

Mr Omer VAN RENTERGHEM, Theme expert Land, water and ecosystems, Inclusive Green Growth Department, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Ms Emilie REVIL, Deputy Director, Natural Resources Policy, Global Affairs, Canada

Mr Michael ROESCH, Principal Advisor for Regional Cooperation on Sustainable Management of Mining Resources, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Germany

Ms Lorena ROA, EITI Colombia National Secretariat, Colombia

Ms Maritza RUÍZ, Autonomous University of Santo Domingo, CSO representative to the EITI-DR MSG, Dominican Republic

Ms Marina RUETE, Associate, Minerals, Metals and Sustainable Developments (IGF) Programmes, Canada

Mr Luiz Claudio SAMPAIO, Sector Manager, Institutional Relations, Petrobras Ombudsman's Office, Brazil

Mr Armen STEPANYAN, Environmental Director, Lydian International, Armenia

Mr Mario Vinicius Claussen SPINELLI, General Ombudsman, Petrobras, Brazil

Ms Nina STREDEL, Economic and Trade Officer, EU Delegation, Colombia

Ms Narine TADEVOSYAN, EITI Consultant, World Bank, Armenia

Mr Simon TAYLOR, Director, Global Witness

Mr Micah WATSON, Transparency and Governance Officer, U.S. State Department, USA

Ms Erica WESTENBERG, Senior Governance Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI), USA

Mr Jürg VOLLENWEIDER, Programme Manager, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Mr Bambang Adi WINARSO, Director at the Coordinating Ministry for Economy, Indonesia

Mr. Naoki YOKOBAYASHI, Deputy Chief of the Mission, Embassy of Japan, Bogota, Colombia

Secrétariat de l'ITIE

Ms Aida AAMOT, Country Officer

Mr Sam BARTLETT, Technical Director

Mr Alex GORDY, Country Manager

Ms Ines MARQUES, Country Officer

Ms Leah KROGSUND, HR & Admin Manager

Mr Francisco PARIS, Regional Director

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Ms Dyveke ROGAN, Policy Director

Ms Oliana VALIGURA, Country Manager

Mr Pablo VALVERDE, Country Manager,

Mr Brynjar WIERSHOLM, Finance Director